

**DELIBERATION N° 22-A-001 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE**

**TITRE : ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS : UN MEMBRE
PERMANENT DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

VISA :

- Vu la charte de l'environnement promulguée par la loi constitutionnelle n°2005-205 du 1^{er} mars 2005 ;
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- Vu les arrêtés préfectoraux des 5 janvier et 11 octobre 2021 fixant la composition du Comité de Bassin Artois-Picardie,
- Vu les arrêtés préfectoraux des 5 janvier et 11 octobre 2021 et 14 mars 2022 portant nomination au Comité de Bassin Artois-Picardie,
- Vu l'arrêté ministériel du 5 février 2021 portant nomination au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- Vu les délibérations n°21-B-004 du Comité de Bassin du 29 janvier 2021 et n°21-B-034 du Comité de Bassin du 12 octobre 2021 relative à l'élection au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie des membres du collège des parlementaires et collectivités territoriales,
- Vu les délibérations n°21-A-004 du Conseil d'Administration du 17 février 2021 et n°21-A-057 du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021 relatives à l'élection à la Commission Permanente des Interventions des membres permanents du collège des parlementaires et des collectivités territoriales,
- Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration en vigueur,
- Vu le rapport présenté au point n°2.5 de l'ordre du jour du Comité de Bassin du 15 mars 2022 formé en Conseil d'Administration exceptionnel pour cette élection,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie prend acte :

Est élu(e) à la Commission Permanente des Interventions :

1 membre permanent pour représenter le collège des parlementaires et collectivités territoriales :

En fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 11

Blancs : 0

Membres présents : 6

Nuls : 0

Mandats : 2

Suffrages exprimés : 8

Votants : 8

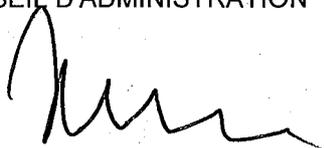
- **Monsieur Jean-Michel TACCOEN, en remplacement de Monsieur DUJARDIN Jean-Marc,**

Les autres représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales à la Commission Permanente des Interventions (élus par délibération n°21-A-004 du 17 février 2021 et n°21-A-057 du 23 novembre 2021) sont :

- **Monsieur DISSAUX Jean-Claude,**
- **Madame LEVEUGLE Emmanuelle,**
- **Madame PASSEBOSC Brigitte,**
- **Monsieur RINGOT Bertrand,**
- **Madame SAVARIEGO Isabelle**

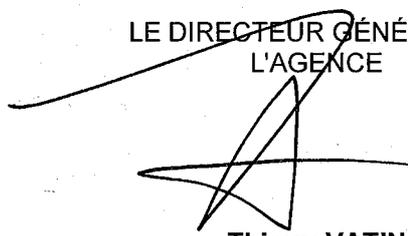
Ce collège respecte la règle de parité.

LE PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION



Georges-François LECLERC

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Thierry VATIN

Publié le 17/03/2022
sur le site internet
de l'agence